

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 15 février 2016 à 20 heures 30

L'an deux mil seize, le **LUNDI 15 FEVRIER**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ – François BERROU – Cécile CHEVREUIL - Thérèse LETOURNEAU DORGERE – Gilbert FAUCHARD – Roland PAQUET – Michèle ROBERT – Lilian BEGUE – Pierrette LEHAY – Jean-Luc DELLIERE - Stéphanie HERVAGAULT - Richard GAUTIER – Aurélie VULLO STIENNE – Françoise PIAU – Mickaël COLIBET

Absents excusés :

Meggie GENDROT ayant donné pouvoir à Gilbert FAUCHARD

Michel BOUILLON ayant donné pouvoir à Michel FORTUNÉ

Julie CHARPENTIER ayant donné pouvoir à François BERROU

Jean-Yves SALIOU ayant donné pouvoir à Françoise PIAU

Secrétaire : Stéphanie HERVAGAULT

Convocation du 11 février 2016

Sans observation, le compte-rendu du 18 janvier 2016 est adopté par 19 voix.

QUESTION 1
Délib 2016-02-07
Délib 2016-02-08
Délib 2016-02-09

COMPTE-RENDU COMMISSION AMÉNAGEMENT ET VOIRIE

▪ **Présentation et validation projet allée piétonne – demande subvention au titre de l'amende de police**

Cécile CHEVREUIL, adjointe responsable de la commission « AMÉNAGEMENT » présente l'étude d'aménagement d'une allée piétonne rue Saint-Gilles réalisée par le cabinet INGERIF. Deux solutions sont proposées au Conseil Municipal :

Solution clôture bois	42 583,66 € HT
Solution bordure béton	48 963,37 € HT

Ces prix comprennent 160 mètres linéaires de canalisation eaux pluviales, un terrassement avec apport de GNT sur 35cm, la pose d'un géotextile et une finition de l'allée en bicouche ocre.

La commission propose au Conseil Municipal de retenir la solution avec clôture bois pour un montant de :

Solution clôture bois	42 583,66 € HT
Honoraires MO étude + 5,84 % suivi de travaux	3 537,00 € HT
Total	46 120,66 € HT

Il est proposé d'intégrer une variante en moins-value pour un décaissement/encaissement à 25cm au lieu de 35cm.

Le Conseil Municipal

APPROUVE la réalisation d'un chemin piétonnier rue Saint-Gilles entre le bas de la rue des Chevaux et le Haut-Domin.

SOLLICITE auprès du Conseil départemental l'aide du produit des Amendes de Police au titre de 2016.

ARRETE le Plan de financement comme suivant :

Coût estimatif des travaux	42 583,66 € HT
Honoraires étude de projet et levé topographique	1 050,00 € HT
Honoraires DCE et suivi de travaux 5,84 %	2 487,00 € HT
TOTAL	46 120,66 € HT 55 344,80 € TTC

Subventions sollicitées :

Subvention au titre du Produit de l'Amende de Police

Dépense subventionnable 40 000 € au taux de 25% 10 000,00 €

Autofinancement 45 344,80 €

▪ **Présentation compétence fonctionnement éclairage public par le SDEGM**

Une présentation des prestations en maintenance d'éclairage public par le Syndicat Départemental d'Electrification et de Gaz de la Mayenne est faite auprès du Conseil Municipal.

Aussi, devant le contenu des missions et des services que proposent le SDEGM, le Conseil Municipal unanime décide de transférer l'ensemble des prestations de fonctionnement liées au réseau d'éclairage public en sus des travaux d'investissement transféré depuis 2008 moyennant une participation financière en 2016 de :

	Nombre	Prix unitaire TTC	Prix total TTC
Points lumineux	319	18.50 €	5 902.00 €
Armoires	10	37.00 €	370.00 €
Inventaire 1 ^{ère} année	329	8.70 €	2 862.00 €
Cotisation 1^{ère} année			9 134.00 €

▪ **Déclaration de travaux et déclaration d'intention de commencement de travaux**

Les obligations de la commune en matière de référencement des réseaux, de déclaration et d'instruction en cas de travaux à proximité de réseaux existants sont présentées au Conseil Municipal.

Le SDGEM propose depuis 2013 de gérer et d'instruire ces documents concernant le réseau d'éclairage public pour le compte des communes.

Le coût de revient est de 2€/ml (pour 5 264 ml = 10 528€ TTC) avec un lissage de la participation des communes adhérentes sur dix ans (2013-2022). Soit 0,80€/ml en 2016 pour rattraper depuis 2013 (4 211,20 € TTC) et 0,20€/ml pour les six années suivantes (1 053 € TTC).

Après cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la situation et ,

DECIDE de confier au SDEGM la gestion, le suivi et l'instruction des obligations liés à la réforme visant à améliorer la prévention des ouvrages d'éclairage public aux conditions fixées ci-dessus.

▪ **Feu d'artifice Juillet 2016**

Le Conseil Municipal

DECIDE de retenir la société PYROTECHNIC de Louverné pour le tir du feu d'artifice de juillet 2016 pour un montant de 2 500€ TTC.

QUESTION 2 Délib 2016-02-10	COMPTE-RENDU COMMISSION VOIRIE

▪ **Attribution de pierres**

Sur proposition de la commission voirie, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'attribution de pierres suivante :

PICHARD – Les Epineaux	½ camion
BOUGET – La Plainerie	½ camion
RACINE Thérèse – Le Clos Légeard	1 camion
MÉDARD Éric – La Haute Favrottière	1 camion
VITTORI JEMUEL – La Harlière	1 camion
LESTIC Daniel – La Fourlière	1 camion
Parc Communal	1 camion
Les Bourdaines	1 camion

Il est fait état d'écoulement d'eau provenant de drainage des parcelles de part et d'autre du chemin de « La Fourlière ».

Pour obtenir un résultat de l'attribution de pierre sur ce chemin, il y aurait lieu de poser un drain afin de dévier l'eau vers l'accotement.

Monsieur le Maire rappelle que ce chemin est privé, que la cession à la commune est liée au dossier d'aménagement

foncier datant de 1995 toujours en attente des actes notariés non enregistrés à ce jour.

Le chemin de la Fourrière conduit à l'exploitation agricole de Monsieur et Madame LESTIC, lesquels ont, à juste titre, déposé un nouveau courrier sollicitant le goudronnage de celui-ci.

Au vu de l'exposé, le Conseil Municipal est favorable pour réaliser les travaux nécessaires à la déviation de l'écoulement de l'eau vers l'extérieur préalablement au dépôt du camion de GNT.

▪ **Choix entreprises élagage/fauchage**

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance des différentes propositions de prix pour l'élagage/fauchage 2016 **DÉCIDE** d'attribuer les travaux comme suivant :

MAI 2016	Nicolas CROISSANT	Fauchage banquettes de 38/39km	38.51 € TTC/km de route
		Elagage virages	52.32 € TTC/heure
AOÛT 2016	Nicolas CHEVREL	Elagage banquettes, fossés, talus, haies sur 20kms – partie NORD	158.40 € TTC/km de route
AOÛT 2016	Michel MARCHAND	Elagage banquettes, fossés, talus, haies sur 20kms – partie SUD	148.80 € TTC/km de route

▪ **Présentation et choix programme voirie 2016**

Gilbert FAUCHARD, responsable de la commission « VOIRIE » présente les estimatifs établis par le cabinet INGERIF à savoir :

	Fresnay/ Patis	La Huardais	Les Haies	Foucherie partie bicouche	Rue St Gilles	Imp des Bouleaux	Les Brosses	Carrefour Brosses/ Vc Lvilliers	La Ferrière	TOTAL HT
Estimation HT	38 320	1 444	10243	5 755	760	6 876	202	2 823	441	66 864
									TTC	80 236

Assorti d'une tranche optionnelle pour la réfection de trottoirs en bas de la rue des Glycines à rejoindre la RD30.

Le Conseil Municipal :

CONSIDÉRANT l'enveloppe allouée à la commission « VOIRIE » pour l'année 2016 d'un montant de 85 000€ frais d'honoraires d'environ 5 000 € compris,

APPROUVE le programme des travaux de voirie et du chemin piétonnier.

▪ **Proposition de décision de mise en place d'un groupement de commande et signature d'une convention**

Il est exposé que suite à une rencontre avec les élus, maîtres d'ouvrage des communes de Bourgon et de Launay-Villiers, il a été évoqué de regrouper en un seul marché les travaux de voirie 2016 des trois communes par la constitution d'un groupement de commande : « Comme de Bourgneuf- la-Forêt-Bourgon-Launay-Villiers ».

Le coordonnateur de ce groupe sera chargé de :

- lancer la procédure selon la procédure adaptée du Code des marchés publics et de mener l'ensemble des opérations d'analyse et de choix de l'entreprise dans le respect des règles prévues par le Code des marchés publics,
- convoquer les représentants désignés par chaque membre du groupement pour les opérations d'ouverture et d'analyse des plis et du jugement des offres,
- procéder à la mise au point éventuelle des marchés,
- signer et de notifier le marché.

Le Conseil Municipal unanime :

AUTORISE le lancement de la consultation en procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) pour la passation d'un marché de travaux de voirie et du chemin piétonnier,

DESIGNE Michel FORTUNÉ et Gilbert FAUCHARD titulaires et Roland PAQUET, suppléant pour assister aux opérations d'ouverture et d'analyses des offres.

AUTORISE le Maire à signer la convention relative au groupement de commande ainsi que tout document se rapportant aux opérations de consultation des entreprises.

QUESTION 3 Délib 2016-02- 11	PRÉAU ÉCOLE PUBLIQUE
---------------------------------------------------------	-----------------------------

Roland PAQUET, responsable de la commission « BÂTIMENTS », présente les devis pour le choix des cabinets de bureau de contrôle et d'étude de sol pour le projet de préau à l'école publique.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de retenir les offres suivantes :

missions solidité, sécurité dans les ERP, accessibilité, risque sismique, SPS

		Mission type "L"	Mission type "PS"	Mission type LE	Mission type SEI	Mission Hand ERP	Mission HAND Att	Coordination SPS	TOTAL
APAVE Laval	HT	990 €				90 €	680 €	1 760 €	
	TTC	1 188 €				108 €	816 €	2 112 €	

Étude de sol	HT	TTC
C SOL St Grégoire (35)	1 187,00	1 424,40

QUESTION 4 2016-02-12	DÉLIBÉRATION INDEMNITÉS DES FONCTIONS DES ÉLUS
----------------------------------------	-------------------------------------------------------

Considérant l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1^{er} janvier 2016, dans les communes de plus de 1000 habitants, les indemnités de fonction du maire sont fixées à titre automatique au taux plafond.

Le Maire souhaitant maintenir son indemnité à un taux inférieur au taux plafond, propose au Conseil Municipal de prendre une délibération pour déroger à la loi et ainsi maintenir les taux d'indemnités fixés en 2014.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le maintien des taux d'indemnités fixés en 2014 à savoir :

Maire	4 Adjoints	3 Conseillers Municipaux délégues
34 %	8,85 %	8,85 %

QUESTION 5	COMMISSION ENFANCE JEUNESSE
-------------------	------------------------------------

▪ **Recrutement Service Civique**

Thérèse LETOURNEAU DORGERE informe l'assemblée du recrutement de Benjamin BARILLER en contrat de Service Civique à compter du 22 février 2016 jusqu'au 31 décembre 2016.

QUESTION 6 2016-02-13	VENTE DE BOIS
----------------------------------------	----------------------

Le Conseil Municipal **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour fixer le prix de vente de bois à traiter entre 10 et 16 €/stère selon la nature du bois et à encaisser les recettes correspondantes.

QUESTIONS DIVERSES

▪ Information sur le fonds de soutien à l'investissement

Le Conseil Municipal est informé de l'intention du gouvernement à soutenir l'investissement public local par diverses mesures :

- 800 M€ pour la création d'une dotation de soutien à l'investissement des communes et des EPCI
- 200 M€ de majoration des crédits DETR
- 85 M€ pour le FCTVA (en 2016, les dépenses d'entretien de voirie et de bâtiments publics, voire d'éclairage public, pourront bénéficier du FCTVA en 2017).

La dotation de soutien à l'investissement concerne les opérations de :

- Rénovation thermique
- Transition énergétique
- Développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes des équipements publics
- Développement des infrastructures en faveur de la mobilité
- Construction de logements, réalisation d'hébergement et d'équipement rendu nécessaires par l'accroissement de la population.

La liste des projets d'investissement pouvant faire l'objet d'un commencement d'exécution avant le 31 décembre 2016 doit être déposée avant le 1^{er} mars 2016. A ce titre, il est proposé d'y inscrire l'opération « travaux d'accessibilité sur les bâtiments », voire le projet d'allée piétonne.

▪ Information sur le centre aéré d'été

Le centre aéré sera organisé pour l'été sur la commune de Chailland. Un transport des enfants de la commune de Le Bourgneuf-la-Forêt sera organisé. Il est envisagé de mettre la salle St Martin à disposition pour la garderie du matin.

La commune devra participer aux frais d'entretiens des locaux de Chailland mis à disposition pour le centre aéré.

-Séance levé à 22 heures 20.